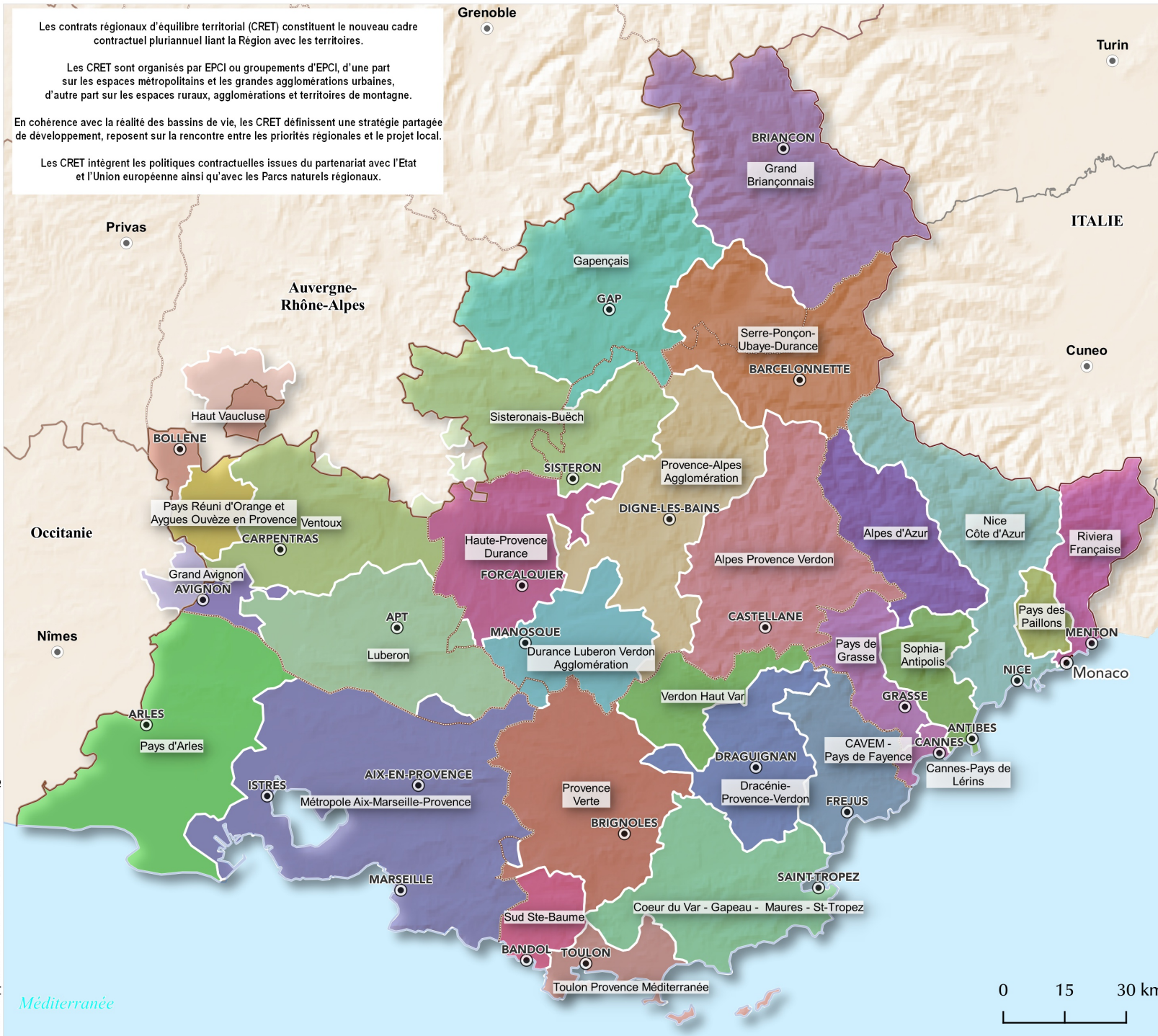


Les contrats régionaux d'équilibre territorial (CRET) constituent le nouveau cadre contractuel pluriannuel liant la Région avec les territoires.

Les CRET sont organisés par EPCI ou groupements d'EPCI, d'une part sur les espaces métropolitains et les grandes agglomérations urbaines, d'autre part sur les espaces ruraux, agglomérations et territoires de montagne.

En cohérence avec la réalité des bassins de vie, les CRET définissent une stratégie partagée de développement, reposent sur la rencontre entre les priorités régionales et le projet local.

Les CRET intègrent les politiques contractuelles issues du partenariat avec l'Etat et l'Union européenne ainsi qu'avec les Parcs naturels régionaux.



Les Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET)

Etat au 1er janvier 2020

● Ville principale

Limites administratives :

— Limite de région

--- Limite de département

Sources :
Service SAPT - DATTE
Fond GEOFLA® - © IGN

